

INVITATION PRESSE

Lancement officiel sur le territoire français de la campagne européenne :
30km/h : redonnons vie à nos villes !



Les organisations membres de la plateforme « **30km/h : redonnons vie à nos villes** », ont le plaisir de vous convier à la conférence de presse, qu'ils organisent le :

**Vendredi 8 février à 11 heures, dans les locaux de la
Maison du Vélo, 37 Boulevard Bourdon 75 004 Paris**

Le 8 février prochain, les associations françaises porteuses de l'initiative, **Les Droits du piéton, la Fédération Nationale des Usagers des Transports, la Fédération des Usagers de la Bicyclette, France Auto Partage, la Rue de l'Avenir**, vous présenteront la campagne de récolte de signatures, lancée en France pour la généralisation du 30km/h comme vitesse de référence en zones urbaine et résidentielle. Un million de signataires ! C'est l'objectif que se fixe l'Initiative Citoyenne Européenne (ICE) lancée par des citoyens de 7 pays de l'Union.

L'adoption d'une telle mesure devra contribuer à concilier les objectifs européens – aujourd'hui non atteints – en matière de sécurité routière, de réduction des nuisances sonores et de pollution de l'air. Elle aura aussi pour effet d'augmenter la convivialité et le bien être des usagers dans l'espace public.

Nous espérons pouvoir vous rencontrer lors de cette conférence de presse ou recevoir un de vos collaborateurs. Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments les meilleurs.



Plus d'infos sur : <http://fr.30kmh.eu/>

Contacts France : Rue de l'Avenir : Gilbert Lieutier (06 83 33 02 55) – **FNAUT** : Jean Sivardière (01 43 35 02 83) – **FUB** : Claude Lievens Souday et Yves Bertin (06 32 77 62 69 ou 03 88 75 71 90)

Informations pratiques : Métro lignes 1, 5 et 8. Bus Lignes 20, 29, 65, 69, 76, 86, 87, 91.



INITIATIVE CITOYENNE EUROPEENNE (TEXTE DE LA PETITION)

Objet :

« Nous suggérons une limitation de vitesse standard de 30km/h (20mph) au sein de l'Union européenne pour les zones urbaines/résidentielles. Si elles peuvent démontrer que les besoins environnementaux et de sécurité des usagers les plus vulnérables sont respectés, les collectivités locales pourront mettre en place d'autres limitations de vitesse ».

Principaux objectifs :

L'UE a des objectifs clairs en matière de sécurité routière et de protection de l'environnement, mais ces derniers ne sont pas encore atteints. Une limitation standard de 30km/h (20mph) permettrait de les atteindre plus efficacement, comme ceci a été le cas dans les domaines de la réduction des accidents graves et mortels, des nuisances sonores, de la pollution atmosphérique, des émissions de CO2 et de l'amélioration des flux de trafic. Les usagers peuvent circuler en ayant moins peur. Les modes de transports plus écologiques deviennent plus attractifs. Afin de respecter le principe de subsidiarité, les autorités locales doivent avoir la possibilité de mettre en place d'autres limitations de vitesse et de mettre en place des mesures alternatives pour atteindre ces objectifs.

Date d'enregistrement : **13/11/2012**

Les informations sur cette proposition d'initiative sont disponibles dans les langues suivantes:

[čeština](#) [Deutsch](#) [Ελληνικά](#) [English](#) [español](#) [Français](#) [italiano](#) [magyar](#) [Nederlands](#)
[polski](#) [slovenščina](#) [suomi](#) [svenska](#)

Noms des organisateurs : **Bertoncelj Janez, Aghte Heike, King Roderick Arthur Charles, Mersch Jeannot Marie Martin, Martín-Sosa Rodríguez Samuel, Tulenheimo Martti, Moshammer Hanns Michael,**

Adresses électroniques des personnes de contact (niveau Europe) : heike.aghte@30kmh.eu et martti.tulenheimo@30kmh.eu

Site internet : <http://www.30kmh.eu>